



AVIS D'APPEL A PROJETS

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

1. OBJET DE L'APPEL A PROJETS

1.1 Nature de l'autorisation : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (régime juridique d'occupation associé selon le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).
L'autorisation sera délivrée à titre précaire et révocable.

1.2 Pouvoir adjudicateur :

Madame Sonia LUSSIEZ, Maire
Mairie de Prahecq
Place de l'Eglise
79230 PRAHECQ

1.3 Objet :

Le présent appel à projets a pour objet la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'aménagement et l'exploitation d'une aire de camping-cars.

Le projet doit prévoir les différents aménagements du site et équipements liés à son exploitation, y compris ceux potentiellement acquis par la Commune. L'exploitation du site (gestion des entrées et sorties des usagers, facturation des usagers) sera assurée et assumée par le titulaire de l'autorisation d'occupation.

La durée d'occupation prévue au sein de l'autorisation ne pourra excéder huit ans.

1.4 Délais :

Délai de réalisation des travaux envisagé : à compter du 15 juin 2024 pour une durée maximale de six semaines.

2. REMISE DE L'OFFRE

2.1 Visite préalable du site et localisation :

Une visite de site peut être prévue. Un certificat de visite sera le cas échéant remis par la Mairie. Les visites seront organisées par la Mairie. Les coordonnées de la personne à contacter pour s'inscrire sont indiquées ci-après.

Localisation du site : rue du Château, parcelle cadastrée section AI n°42 (2700 m² environ).

2.2 Constitution de l'offre :

L'entreprise joindra impérativement à son offre, les documents suivants :

- Un devis détaillé pour l'installation d'équipements devenant propriété de la Commune ;
- Un dossier technique comprenant au minimum :
 - Modalité de gestion des équipements par le candidat (avec clef de répartition des facturations) ;
 - Fiche technique des équipements proposés ;
 - Le plan d'implantation des équipements et places de stationnement ;
 - Planning prévisionnel des travaux.
- Une offre de redevance d'occupation du domaine public (part forfaitaire et part variable).

2.3 Remise des offres :

Date limite de réception des offres : le **vendredi 17 mai à 12h00**

Par voie électronique à l'adresse : dgs@mairie-prahecq.fr

Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 100 jours à compter de la date limite de remise des offres. Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

3. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

L'autorisation d'occupation temporaire pourra être délivrée à l'offre la mieux-disante selon les critères suivants :

- Prise en charge de la gestion du site (gestion des entrées/sorties des usagers, facturation) ;
- Tarification proposée ;
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public proposé (part forfaitaire) ;
- Part de la facturation redistribuée à la Commune (part variable) ;
- Montant des coûts à la charge de la Commune ;
- Qualité de l'aménagement du site ;
- Qualité des équipements proposés ;
- Qualité de l'offre aux usagers du site.

4. INTERLOCUTEURS

Renseignements administratifs :

dgs@mairie-prahecq.fr

Visite de site :

dgs@mairie-prahecq.fr

Prahecq, le 2 mai 2024.

